LA PLACE DES PARENTS

CAISSE DES ÉCOLES PUBLIQUES ET COOPÉRATIVE SCOLAIRE

Il vous est proposé en début d'année :

- D'adhérer à la **Caisse des écoles publiques**, établissement public communal cofinancé par une subvention de la Mairie. Chaque école se voit en retour affecter 50 % des fonds qu'elle a récoltés, auxquels s'ajoute un crédit au prorata du nombre d'élèves et identique pour toutes les écoles de la Ville.
- Et de participer à la **coopérative scolaire**, totalement gérée en interne, par un enseignant désigné qui en tient les comptes et financée par un pourcentage sur la vente de photographies. Les chèques sont établis à l'ordre de l'OCCE. Ces deux fonds servent à financer l'achat de fournitures diverses permettant d'améliorer la vie à l'école.

LE CONSEIL D'ECOLE

Il se réunit chaque trimestre pour débattre et décider des questions relatives à la vie de l'école et à son environnement, sous la présidence de la Directrice et en présence de l'IEN, d'un conseiller municipal, de l'équipe pédagogique et des représentants des parents d'élèves que vous avez élus. À l'issue, un compte-rendu vous est systématiquement transmis dans le cahier de liaison.

DÉLÉGUÉS DE PARENTS D'ÉLÈVES

Tous les ans, vous êtes invités, en tant que parents d'élèves, à élire vos représentants. Ils sont vos interlocuteurs et relais privilégiés, à l'écoute de vos préoccupations. Ils interviennent auprès de l'équipe pédagogique, de la Mairie, de l'IEN et vous représentent dans les différentes instances où ils sont invités à siéger : commissions de dérogation, commission d'appel, caisse des écoles, et aussi conseil d'école. Le Conseil d'école se réunit chaque trimestre pour débattre et décider des questions relatives à la vie de l'école et à son environnement, sous la présidence de la Directrice et en présence de l'IEN, d'un conseiller municipal, de l'équipe pédagogique (les enseignantes et 2 ATSEM) et des représentants des parents d'élèves que vous avez élus. À l'issue, un compte-rendu vous est systématiquement transmis dans le cahier de liaison.

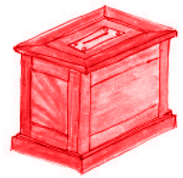

VETEMENTS

Vous en êtes à votre 3ème manteau depuis le début de l'hiver ? Alors marquez les vêtements au nom de votre enfant ! Une malle en paille devant le bureau de la Directrice recueille les vêtements orphelins…. En fin d'année, ils sont donnés à une association caritative…

© Illustrations de Carmen - Imprimé par Versailles associations

FCPE

Avec 300 000 adhérents la FCPE est la 1ère fédération de parents d'élèves en France. Elle participe à la vie scolaire pour défendre l'intérêt des enfants et représenter les parents. La FCPE est une force de proposition et d'action.
Pour nous contacter ou nous rejoindre : nolhac.fcpe@free.fr
Pour en savoir plus : www.fcpe-versailles.org

Les représentants des parents d'élèves vous souhaitent une excellente année scolaire !

ÉCOLE JEAN DE LA QUINTINIE

2011 - 2012 GUIDE FCPE

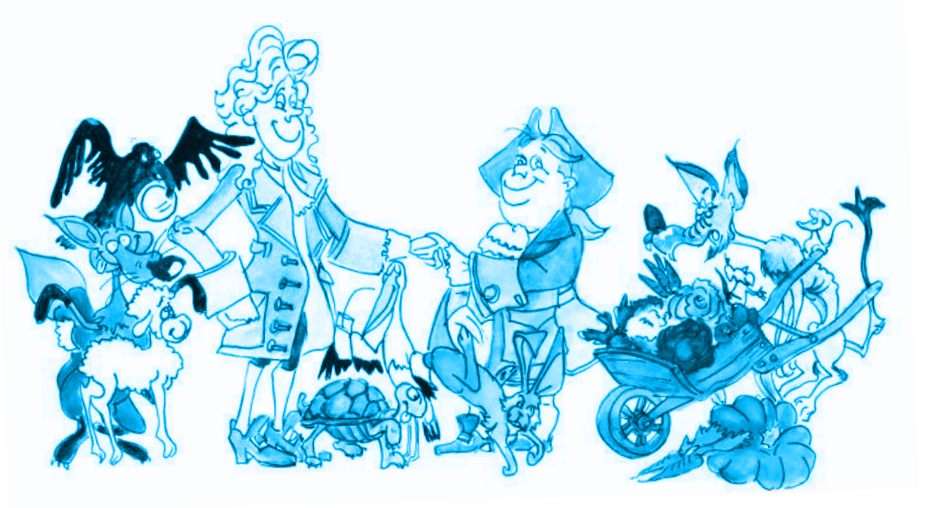

Où, quand, comment dois-je inscrire mon enfant à l'accueil du soir ?
Y a t-il un projet d'école ?
Que veut dire OCCE, RASED ou PAI ?
Votre bout'chou entre à la grande école !
Ce Guide offert par la FCPE est là pour vous aider et vous accompagner dans cette belle aventure !

CONTACTER L'ÉCOLE

École élémentaire
Jean-Baptiste de La Quintinie
3 bis, rue Saint-Louis
78000 Versailles
Tél./Fax : 01 39 50 27 40
Mail : 0781028U@ac-versailles.fr
Directrice : Mme Laure Mendonça

HORAIRES

7h30 (Accueil du matin)
8h30 - 11h30
13h30 - 16h30
18h ou 18h30
(Accueil du soir selon la formule choisie)
OUVERTURE DES PORTES :
Matin : de 8h20 à 8h30
Midi : 11h30
de 13h20 à 13h30
Soir : 16h30

PROJET D'ÉCOLE

D'une durée de trois ans (2011-2014), il est axé sur 3 points :
- maîtrise de la langue écrite (journal d'école «Les Quintinews»)
- maîtrise des techniques informatiques
- défi mathématique

VACANCES SCOLAIRES

Toussaint :	22 octobre - 3 novembre 2011
Noël :	17 décembre 2011 - 3 janvier 2012
Février :	18 février - 5 mars 2012
Pâques :	14 avril - 30 avril 20112
Été :	5 juillet 2012

UNE JOURNÉE À L'ÉCOLE

GOÛTER

Par mesure de sécurité, les gâteaux faits « maison » ne sont plus acceptés à l'école pour les anniversaires et les fêtes. Vous pouvez néanmoins apporter des biscuits ou des pâtisseries industrielles. Pour l'anniversaire de votre enfant, pensez à prévenir l'enseignant à l'avance !

CANTINE : 11h30-13h20

Miam, c'est bon ! Avant de passer à table, les enfants consultent le tableau qui leur indique l'ordre de passage des classes au réfectoire. Des jeux et activités leur sont proposés, encadrés par le référent cantine et/ou des surveillants. Les menus de la semaine sont affichés à l'école et consultables sur le site de la Mairie : www.versailles.fr

L'abonnement cantine est proposé à la carte. Tout abonnement inférieur à 4 jours se fait auprès de la Directrice. Pour un abonnement à 4 jours par semaine et si les 2 parents travaillent, l'inscription se fait directement auprès de la mairie. Sinon, l'inscription se fait auprès de la directrice.

ÉTUDE SURVEILLÉE : 16h30-18h00/18h30

Ah ! Les devoirs d'école ! Vous pouvez opter pour les devoirs à l'école ! Après le goûter, fourni par les familles, l'étude surveillée est assurée par des enseignants de l'école. Selon la formule que vous aurez choisie vous pourrez récupérer vos enfants soit à 18h00 soit à 18h30.

LANGUES VIVANTES

Hello ! Guten Tag !

Votre enfant entre au CE1 ? Il va suivre des cours de langue vivante, anglais ou allemand, à raison de 1h20 par semaine jusqu'au CM2, si le nombre d'enseignants habilités est assuré. Pour ouvrir une classe de langue allemande, il faut un minimum de 8 élèves demandeurs. En revanche, il n'y a pas de minimum requis pour la continuité en CM1 et CM2.

ÉQUIPEMENT

L'école dispose notamment d'une bibliothèque et d'une salle informatique équipée d'un TNI accompagné d'un ordinateur portable et d'un vidéoprojecteur. Dans la cour, un babyfoot est à la disposition des élèves.

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Cet accueil est proposé par la ville le lundi, mardi, jeudi et vendredi, en période scolaire.

INSCRIPTIONS PÉRISCOLAIRES

Elles se font directement auprès de la mairie. Vous ne devez remplir qu'un seul dossier de préinscription pour l'ensemble des activités périscolaires.
Dossier complet téléchargeable sur : www.versailles.fr

GARDERIE PRÉSCOLAIRE :

Votre train part à 8h35, vous le ratez une fois sur 2 ? Alors l'accueil du matin est fait pour vous ! Mis en place dans notre école grâce aux délégués de parents d'élèves élus, vous pouvez déposer votre enfant à toute heure durant cette plage horaire. Attention : l'heure entière est facturée !

ENCADREMENT

SOUTIEN PERSONNALISÉ

Si votre enfant rencontre une difficulté passagère (division, écriture), l'enseignant peut vous proposer quelques séances de soutien personnalisé qui se déroulent pendant la pause méridienne. Elles durent environ 45 mn, et ne peuvent avoir lieu qu'avec votre accord écrit. Les enfants sont généralement par groupe de 2 ou 3.

CENTRE DE LOISIRS : mercredi et vacances scolaires.

Votre enfant, s'il est scolarisé, peut être accueilli dans l'un des 3 centres de loisirs primaires dont dispose la Ville (www.versailles.fr).

RASED

Les Réseaux d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté interviennent sur plusieurs écoles pour aider votre enfant à surmonter des difficultés d'apprentissage persistantes. Un programme individualisé est mis en place en concertation avec les enseignants et l'accord des parents. Chaque séance dure 40 minutes à raison de 1 à 2 fois par semaine sur le temps scolaire.

DÉLÉGUÉS D'ÉLÈVES

Nos enfants apprennent la démocratie à l'école! Ainsi, ils élisent des délégués de classe. Tous les délégués se réunissent avec la Directrice une fois par mois pour échanger sur la vie de leur classe et sur l'école.

SANTÉ

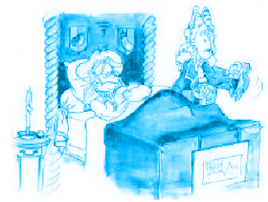

PAI

Votre enfant est sujet à des allergies alimentaires, il a une maladie chronique ou doit pouvoir prendre un traitement d'urgence ? Le PAI est là pour lui. Si vous en faites la demande auprès de la Directrice de l'école ou du centre médicoscolaire de Versailles (01 39 50 23 49), un protocole pourra être mis en place, établi entre vous, la Directrice, l'enseignant de votre enfant et avec l'aide indispensable de votre médecin de famille.

POUX

Vous serez peut-être un jour confrontés au problème des poux ! Sachez donc que le pou ne vit que sur les cheveux de l'être humain, même propres (surtout derrière les oreilles et sur la nuque), qu'il mesure 2 à 3 mm, vit 30 à 60 jours, ne saute pas et ne nage pas (sous l'eau, il reste bien accroché au cheveu !). Enfin, il ne peut vivre à une température supérieure à 52°C et ne transmet aucune maladie. Avertissez l'enseignant. Respectez le mode d'emploi et recommencez le traitement 10 jours plus tard. Lavez à 60°C chouchous, brosses, bonnets et autres taies d'oreiller. Pensez à nouer serrés les cheveux de vos filles.

LEXIQUE

OCCE : Office Central de la Coopération à l'École
PAI : Projet d'Accueil Individualisé
RASED : Réseaux d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté
IEN : Inspecteur de l'Éducation Nationale
TNI : Tableau Numérique Interactif
FCPE : Fédération des Conseils de Parents d'Élèves